



## Délibération n°20250318-9

Objet : Rapport 2024 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Séance du  
18 mars 2025

Date de la  
convocation :

11 mars 2025

Date d'affichage :

12 mars 2025

### Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 39

Votants : 45

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Madame Monique Evrard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Vincent Rousselin ; Madame Claudine Briffard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Anne Dujancourt ; Monsieur Alain Trouessin, absent excusé ayant donné procuration à Madame Nicolae Taris ; Monsieur Jean-Paul Mongne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Eddie Facque ;

Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Catherine Adjrad ;

Monsieur Eric Pruvost, Monsieur Samuel Ruelloux, Monsieur Gilbert Deneufve, Madame Guislaine Sire, Madame Catherine Bonay, absents excusés.

Monsieur Vincent Rousselin a été élu secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 132-1 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°20210316-6 en date du 16 mars 2021 et n°20221206-15 en date du 06 décembre 2022 approuvant le plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Considérant qu'en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales précités, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité ;

Vu le rapport présenté en annexe de la convocation ;

⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport annexé à la présente délibération relatif à la situation d'égalité des femmes et des hommes au sein de la CCVS établi sur la base des données disponibles de l'année 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que  
dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Eddie FACQUE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai